



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 19 février 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution de l'accord cadre n°23007DTIST - Réalisation d'études géotechniques – Diagnostic amiante environnemental – Diagnostic amiante et HAP dans les enrobés : LOT N° 1 : Mission d'ingénierie géotechnique pour des travaux sur les voiries, les réseaux et les bâtiments ou des travaux d'aménagement dans les cours d'eau

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 19 février à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 13 février 2023.

PRÉSENTS : BATESTTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, SAVELLI Jean Michel, TIERI Paul, ZUCCARELLI Jean

ONT DONNE POUVOIR :

MASSONI Jean-Joseph à MILANI Jean-Louis
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis
MALAFRONTÉ Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine
MONDOLONI Jean-Martin à SAVELLI Jean Michel
LEONARDI Jean-Charles à PERFETTINI Martine
PERETTI Philippe à DE GENTILI Emmanuelle

ABSENTS :

SIMONI Pierre-Baptiste, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, TIMSIT Christelle, PIPERI Linda, PELLEGRINI Leslie

QUORUM : 21

Mme Marie-Dominique GIAMARCHI est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de l'accord cadre n°23007DTIST (Réalisation d'études géotechniques – Diagnostic amiante environnemental – Diagnostic amiante et HAP dans les enrobés) : LOT N° 1 : Mission d'ingénierie géotechnique pour des travaux sur les voiries, les réseaux et les bâtiments ou des travaux d'aménagement dans les cours d'eau

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 16/11/ 2023 sous forme d'appel d'offre ouvert pour l'attribution de l'accord cadre à bons de commande n°23007DTIST – Lot n°1 (Mission d'ingénierie géotechnique pour des travaux sur les voiries, les réseaux et les bâtiments ou des travaux d'aménagement dans les cours d'eau) ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la Direction des Travaux, de l'Ingénierie et des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 12/02/2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 12/02/2024 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

PREND ACTE

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 12/02/2024 d'attribuer l'accord cadre n°21007DTIST – Lot n°1 (Mission d'ingénierie géotechnique pour des travaux sur les voiries, les réseaux et les bâtiments, ou des travaux d'aménagement dans les cours d'eau), au groupement « ABO ERG Géotechnique (mandataire sis 20600 Furiani / N° Siret : 339 110 611 00177) / SONDATECH », pour un montant annuel minimum de 10 000 € HT et un montant annuel maximum de 150 000 € HT, pour une période initiale d'un an reconductible trois fois ;

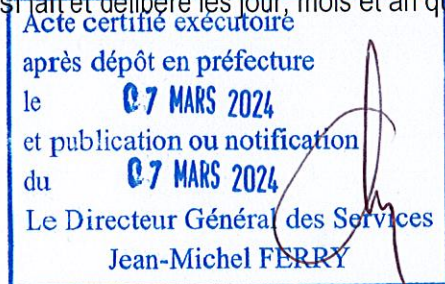
AUTORISE

Le Président à signer l'accord cadre à bons de commande n°23003 DTIST – Lot n°1, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Chapitre 20 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr